

Collège Elie Faure

Rue Canet
B. P. 115 Port Sainte Foy
33220 Sainte Foy la Grande

05.53.74.46.60
05.53.57.45.45
ce.0330163y@ac-bordeaux.fr

Ste Foy La Grande, le 24/11/2017

Objet : Taxe d'apprentissage

Chers parents, chers visiteurs du site,

Cette année, nous venons vers vous pour nous aider dans la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage. Il s'agit de solliciter vos connaissances, votre entourage, les entreprises dans lesquelles vous travaillez, les entreprises avec lesquelles vous êtes en contact (boulangers, artisans, commerçants, famille...) au sujet de cette taxe.

Comme vous le savez peut-être, de par la présence d'une SEGPA, le collège Elie Faure est habilité à bénéficier du versement de la taxe d'apprentissage par l'intermédiaire des organismes collecteurs au titre du hors quota pour le niveau de formation V. Lors de sa déclaration annuelle, il suffit à l'entreprise de préciser le montant qu'elle souhaite allouer au collège. Elle peut nous faire bénéficier de l'intégralité de la taxe due au titre du hors quota (catégorie A) ou préférer allouer une somme précise pour pouvoir verser à plusieurs établissements. Les entreprises effectuent généralement leur déclaration en janvier/février (le dernier délai étant fin février).

Utilisation de la taxe :

La taxe est principalement utilisée au collège Elie Faure pour permettre aux élèves de SEGPA de construire leur projet de formation et d'orientation vers un lycée professionnel ou un CFA afin de préparer un CAP. La SEGPA de notre établissement, dans le cadre de ses enseignements adaptés, dispose de deux ateliers dont le fonctionnement dépend essentiellement de la taxe d'apprentissage perçue. La taxe permet aussi d'acquérir du matériel ou renouveler des équipements, et de favoriser la participation à des actions culturelles et pédagogiques des élèves.

Concrètement, que doivent faire les responsables, les comptables d'entreprises ... ?

1^{er} cas : ils remplissent eux-mêmes la déclaration sur leur masse salariale pour la T.A.

Ils doivent, au verso du formulaire, compléter un tableau en indiquant qu'ils flèchent vers le collège Elie Faure (identifié avec son adresse : Collège Elie Faure, avenue Canet, BP115 Port Ste Foy, 33220 SAINTE FOY LA GRANDE et son numéro d'établissement U.A.I : 0330163y) le hors-quota catégorie A.

Beaucoup d'entreprises ne s'occupent pas de compléter le tableau au verso de leur déclaration. C'est ce à quoi, il faut essayer de les encourager.

2^{ème} cas : ils ont un comptable qui s'occupe de compléter leur déclaration de T.A.

Ils doivent indiquer à celui-ci qu'il souhaite verser le hors-quota catégorie A au collège Elie Faure. Le comptable fera le nécessaire.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans cette démarche et de l'aide que vous pourrez nous apporter en permettant ainsi aux élèves du collège Elie Faure de bénéficier d'un enseignement pré-professionnel de qualité.

Le Principal



COLLEGE ÉLIE FAURE
LE PRINCIPAL
33220 STE-FOY LA GRANDE

Patrick Broquet